



Lettre d'information concernant la délégation du service de distribution de l'eau potable et de l'assainissement collectif à la SEM

Évolution du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif

Madame, Monsieur,

Depuis le 01/01/2026, la gestion du service de l'eau potable et de l'assainissement collectif de votre commune a évolué.

Les communes de Lurs, Niozelles et Pierrerue se sont associées pour mutualiser la gestion de leurs services eau potable et assainissement. Leur proximité géographique et leur volonté commune d'améliorer et de sécuriser le service public de l'eau ont initié ce rapprochement. Enfin, les enjeux techniques et financiers auxquels elles font face nécessitent une vision à plus long terme, difficilement compatible avec un fonctionnement isolé, commune par commune.

Pour porter cette coopération, les communes ont créé un syndicat intercommunal à vocation multiple, appelé : Syndicat Intercommunal d'eau potable et d'assainissement collectif de LUNUPIE. Depuis cette date, ce n'est plus chaque commune séparément, mais le syndicat qui gère sur les 3 communes :

- la production et distribution de l'eau potable,
- la collecte et le traitement des eaux usées.

Le syndicat LUNUPIE a confié, pour une durée de 4 ans, l'exploitation de ce service à la Société des Eaux de Marseille (SEM), dans le cadre d'une délégation de service public.

La SEM assure désormais la gestion quotidienne des services suivants :

- distribution de l'eau potable,
- assainissement collectif,
- entretien courant du réseau,
- interventions techniques (fuites, urgences...),
- facturation et relation avec les usagers

Le service reste un service public, les installations (réseaux, réservoirs, etc.) restent propriétés des collectivités. Le syndicat LUNUPIE assure le pilotage, fixe les orientations, décide des investissements et veille à la qualité du service rendu.

Ce que cela change pour les habitants

Votre interlocuteur

Pour toute question relative à votre abonnement, votre facture ou une intervention, votre interlocuteur est désormais :

La Société des Eaux de Marseille

- Téléphone : 0 969 39 40 50 (du lundi au vendredi de 08h00 à 19h00 et le samedi de 09h00 à 12h00)
- Urgences (fuites, coupures...) : 04 91 83 16 15 (hors heures ouvrables)
- Application mobile : Mon Eau SEM
- Espace client en ligne : espaceclients.eauxdemarseille.fr
- Accueil au sein de La Poste, place du Bourguet à Forcalquier : le lundi matin sans rendez-vous et le jeudi après-midi avec rendez-vous

Votre facture

Votre facture est désormais émise par la SEM. Elle comprend :

- une part liée à l'exploitation du service
- une part revenant au syndicat
- des taxes d'organismes publics (agence de l'eau, TVA, etc.)

La qualité de l'eau

La qualité de l'eau est une priorité. Elle est assurée par des contrôles réguliers réalisés par la SEM (auto-contrôle) et des contrôles indépendants et réglementaires effectués par l'Agence Régionale de Santé.

Les résultats des analyses ARS sont des données publiques et seront publiés sur les sites des communes. En cas de non-conformité de l'eau distribuée constatée par une analyse ARS ou une analyse de la SEM, un sms et email d'urgence sera envoyés aux habitants ayant communiqué leurs coordonnées à la SEM et les communes relaieront également l'information via leurs canaux habituels.

Suivi et transparence

Le syndicat LUNIPIE assure un suivi régulier du service, notamment sur :

- la qualité de l'eau
- la continuité du service
- les délais d'intervention
- la relation avec les usagers

Le délégataire est tenu de respecter des engagements précis, et peut faire l'objet de contrôles et de pénalités en cas de manquement.

Besoin d'informations ?

Pour toute question, contactez la SEM pour les démarches courantes et rapprochez-vous de votre mairie pour toute question générale.

Nous vous remercions de votre attention et restons à votre écoute.



Le syndicat LUNIPIE